

Note d'unité

CRIV I N°2019-09

Décision du 5 février 2019

**Décision BUS n° 2019-09 du 5 février 2019
portant délégation de signature de la directrice de l'unité opérationnelle du Centre
de Régulation et d'Information Voyageur (CRIV), au personnel d'encadrement du
CRIV**

La directrice de l'unité opérationnelle du CRIV,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2018-95 consentie le 17 décembre 2018 au directeur du département BUS par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° BUS 2018-116 consentie le 17 décembre 2018 par le directeur du département BUS à la directrice de l'unité opérationnelle du CRIV ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à :

- Monsieur Marc SAUVAT, responsable des ressources humaines, ou à
- Madame Ghuizlane ATMANI, responsable production, ou à
- Madame Véronique DORIN, responsable d'entité, ou à
- Monsieur Nourredine KARETTI, responsable d'entité, ou à
- Monsieur Julien PERINUCCI, responsable d'entité, ou à
- Monsieur Jean-Claude FAUCONNIER, responsable d'entité, ou à
- Monsieur Guillaume PICHOT, responsable d'entité.

A l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.



Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation de signature n° BUS 2018-16 du 25 mai 2018.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 5 février 2019

Valentine CUNI
Directrice du CRIV